

BE-A0524_710851_708940_FRE

**Inventaire des archives du Centre d'internement
de Nimy 1944-1948 / L. Honoré**



**Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:	3
Consultation et utilisation	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure	7
Contenu.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS	9
I. Direction.....	9
A. Gestion générale.....	9
1 - 4 Indicateurs du courrier entrant (mod. n° 139 R. G. 1905). 1944-1948.....	9
B. Personnel.....	9
6 - 7 Registre de présence des fonctionnaires et employés. 1945-1947.....	9
C. Administration financière et matérielle.....	9
8 - 9 Livre inventaire du mobilier fourni par l'État (mod. n° 231 R. G. 1905). 1945-1947.....	9
D. Organisation de l'institution.....	10
13 - 14 Agenda du portier. 1945-1947.....	10
E. Surveillance des détenus.....	10
17 - 18 Registres de fixation des peines (mod. n° 110 R. G. 1905) 1946-1947.....	10
II. Institution pénitentiaire.....	12
A. Généralités.....	12
23 - 49 Dossiers d'écrou. 1944-1946.....	12
B. Maison d'arrêt.....	14
III. Comptabilité.....	15
A. Comptabilité de l'institution pénitentiaire.....	15
B. Comptabilité de la régie du travail pénitentiaire.....	15

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Centre d'Internement de Nimy

Période:

1944 - 1948

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.815

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 58
- Etendue inventoriée: 5.65 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents de plus de 100 ans sont librement consultables.

Pour les archives ayant moins de 100 ans, la réglementation suivante est d'application.

Les documents ne contenant pas d'informations à caractère privé, c'est-à-dire les documents qui ne mentionnent pas de noms de membres du personnel ou de détenus, sont librement consultables. Il s'agit par exemple des dossiers concernant la gestion matérielle, des circulaires des autorités supérieures, des ordres de service du directeur, des statistiques, des registres de population, etc.

Les documents qui contiennent le nom des détenus ou des membres du personnel (registres d'écrou, dossiers d'écrou, dossiers du personnel, etc.) ne sont pas consultables avant l'expiration d'un délai fixé comme suit :

- pour un registre d'écrou, le délai est de 100 ans à partir de la dernière inscription ;
- pour un dossier individuel, le délai est de 100 ans à partir de la pièce la plus récente ou de 120 ans après la naissance du détenu ou du membre du personnel qui font l'objet d'une recherche.

Ces documents sont néanmoins consultables par :

- les représentants des administrations et des autorités judiciaires : ces administrations peuvent introduire une demande d'emprunt de documents pour une durée limitée auprès du chef de service du dépôt d'archives concerné.
- le conjoint de la personne détenue, le représentant légal du détenu, le parent en ligne ascendante ou descendante directe, l'héritier ou le parent en ligne directe : le demandeur doit produire une pièce d'identité prouvant sa parenté ou un mandat.
- les chercheurs, dans le cadre de recherches scientifiques : ils doivent présenter une lettre de recommandation de leur promoteur et doivent prouver le caractère scientifique de leurs recherches. C'est le chef de service du dépôt d'archives où sont conservés les documents qui appréciera le caractère scientifique des recherches.

Dans tous les cas, les personnes autorisées à consulter les archives pénitentiaires de moins de 100 ans seront liées par un contrat de recherche qui sera communiqué aux Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Les personnes soumises à ce contrat seront enjointes à respecter scrupuleusement les prescriptions légales et réglementaires en matière de protection de la vie privée.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Pour la reproduction des documents, les règles et les tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Centre d'Internement de Nimy

HISTOIRE INSTITUTIONELLE

Entre 1944 et 1946, plusieurs dizaines de milliers de personnes furent soumises à la procédure de l'internement. Il s'agissait d'une mesure administrative émanant du ministre de la Justice. En vertu d'un arrêté-loi du 12 octobre 1918, celui-ci pouvait faire interner toute personne, belge ou étrangère, suspectée de faits de collaboration avec l'ennemi durant l'occupation. Les procureurs du Roi, les auditeurs militaires, l'administrateur de la Sûreté de l'État et les bourgmestres se virent confier cette mission par une circulaire du ministre de la Justice datée du 21 août 1944. Après audition et examen de leur dossier, les personnes internées étaient soit libérées, soit placées sous mandat d'arrêt par les auditeurs militaires. 170 centres communaux et nationaux d'internement furent ainsi créés dans des écoles, des entrepôts des bâtiments militaires et religieux ou encore des usines désaffectées. Au 1er juin 1945, plus de 40 000 personnes y étaient internées. Des commissions consultatives d'internement furent établies afin d'assister les magistrats militaires dans l'examen des dossiers. La procédure de l'internement fut supprimée par une circulaire du 8 avril 1946. Les centres furent alors progressivement fermés.

Le Centre d'Internement de Nimy fut en activité de la fin 1944 au 1er janvier 1948. Le 31 décembre 1946, le Centre d'Internement de Breendonck et celui de la forteresse de Huy furent supprimés¹. Le Centre d'Internement de Nimy accueillit dès lors les francophones condamnés pour dénonciation et frappés d'une peine non perpétuelle, provenant de Breendonck, ainsi que les collaborateurs ayant porté l'uniforme et frappés d'une peine non perpétuelle, transférés de Huy. Les dénonciateurs et collaborateurs condamnés aux peines perpétuelles étaient, quant à eux, transférés à la prison de Nivelles.

Le Centre d'Internement de Nimy fut supprimé le 1er janvier 1948, en même temps que les centres d'internement de Grivegnée et Hemiksem².

ARCHIVES

HISTORIQUE

Après la suppression du Centre d'Internement de Nimy, les archives furent transférées à

1 Circulaire du ministre de la Justice, 27 novembre 1946, dans Recueil des circulaires du Ministère de la Justice, 1946, p. 322.

2 Circulaire du ministre de la Justice du 19 septembre 1947, dans Recueil des circulaires du Ministère de la Justice, 1947, p. 176.

la Prison de Mons et mêlées aux archives de cette institution. Elles furent ainsi stockées dans les vastes greniers du bâtiment. Les conditions de conservation y étaient peu favorables, de sorte que certains documents ont été partiellement détériorés par l'humidité. Aucun plan de classement ne semble avoir été utilisé et il n'existait pas d'inventaire des archives conservées.

ACQUISITION

Pour une raison inconnue, quelques volumes d'archives de la Prison de Mons, parmi lesquels un registre indicateur des détenus entrés et sortis du Centre d'Internement de Nimy, ont été un moment conservés au Musée d'Histoire militaire de la ville de Mons. Le Conservateur de ce Musée a versé ces volumes aux Archives de l'État à Mons le 8 mars 2002 (registre des entrées n° 1670).

Les archives du Centre d'Internement de Nimy ont été versées aux Archives de l'État à Mons en même temps que les archives de la Prison de Mons, en application de la loi sur les archives du 24 juin 1955. Le directeur de la Prison de Mons a pris l'initiative de verser aux Archives de l'État à Mons les volumineuses archives de l'établissement, en raison des mauvaises conditions de conservation dans lesquelles elles se trouvaient. En outre, le grenier devait être évacué pour y réaliser des travaux et y entreposer une partie des archives intermédiaires et courantes. Les versements se sont déroulés en plusieurs étapes entre le 17 novembre 2005 et le 2 avril 2008 (registre des entrées nos 1831, 1850, 1853, 1858, 1863, 1915 et 1933).

Contenu et structure

CONTENU

Les archives du Centre d'Internement de Nimy comportent notamment des indicateurs de correspondance (1944-1948), un registre indicateur des détenus entrés et sortis, ainsi que des registres d'écrou. Ces derniers mentionnent des informations sur le détenu (profession, état civil, lieu et date de naissance, domicile), le motif de sa condamnation, la date de sa libération. Il n'existe toutefois pas de tables alphabétiques.

On relève également une série de dossiers d'écrou, classés par date de sortie ou de transfert. On trouve dans ces dossiers diverses pièces administratives relatives aux détenus, mais aussi parfois des documents biographiques (correspondance privée, pièces d'identité, photographies, etc.).

MODE DE CLASSEMENT

Le cadre de classement est basé sur le classement fonctionnel des archives des prisons proposé par Isabel Rotthier : I. ROTTHIER, *De gevangenisgids. Archiefgids betreffende de archieven van de Vlaamse penitentiare inrichtingen*, Bruxelles, 2001, p. 82-86 (Miscellanea Archivistica. Studia, 142).

Description des séries et des éléments

I. DIRECTION

A. GESTION GÉNÉRALE

- 1 - 4 INDICATEURS DU COURRIER ENTRANT (MOD. N° 139 R. G. 1905). 1944-1948.
- 1** 13 novembre 1944 - 3 juillet 1945. 1 volume
- 2** 3 juillet 1945 - 14 janvier 1946. 1 volume
- 3** 15 janvier 1946 - 18 janvier 1947. 1 volume
- 4** 19 janvier 1947 - 17 janvier 1948. 1 volume
- 5** Indicateur du courrier sortant (mod. n° 144 R. G. 1905). 13 novembre 1944 - 14 janvier 1946. 1 volume

B. PERSONNEL

- 6 - 7 REGISTRE DE PRÉSENCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS. 1945-1947.
- 6** 1er février 1945 - 31 juillet 1945. 1 volume
- 7** 1er août 1945 - 21 décembre 1947. 1 volume

C. ADMINISTRATION FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE

- 8 - 9 LIVRE INVENTAIRE DU MOBILIER FOURNI PAR L'ÉTAT (MOD. N° 231 R. G. 1905). 1945-1947.
- 8** 1er janvier 1945 - 31 décembre 1946. 1 volume

-
- 9** 1er janvier 1947. 1 volume
- 10** Registre de souches des billets d'entrée des biens et matières premières (mod. n° 211 R. G. 1905). 26 avril 1947 - 12 décembre 1947. 1 volume
- 11** Registre de souches des bons de commande (mod. n° 206 R. G. 1905). 7 janvier 1946 - 18 novembre 1947. 1 volume
- 12** Registre de réception des colis par les détenus. 1947. 1 volume

D. ORGANISATION DE L'INSTITUTION

- 13** 13 - 14 AGENDA DU PORTIER. 1945-1947.
1er février 1945 - 15 août 1945. 1 volume
- 14** 17 août 1945 - 7 mai 1947. 1 volume
- 15** Registre de visite des avocats. 13 novembre 1944 - 6 décembre 1945. 1 volume
- 16** Registre des objets appartenant aux détenus transférés remis aux agents chargés de l'escorte (mod. n° 118 R. G. 1905). 15 décembre 1945 - 20 décembre 1947. 1 volume

E. SURVEILLANCE DES DÉTENUS

- 17** 17 - 18 REGISTRES DE FIXATION DES PEINES (MOD. N° 110 R. G. 1905) 1946-1947.
1er avril 1946 - 31 décembre 1946. 1 volume
- 18** 1er janvier 1947 - 31 décembre 1947. 1 volume
- 19** Registre aux actes d'appel (mod. n° 57). 21 novembre 1945 - 21 novembre 1947.

II. INSTITUTION PÉNITENTIAIRE

A. GÉNÉRALITÉS

- | | | |
|-----------|--|----------|
| 20 | Registre indicateur des détenus entrés et sortis (mod. n° 29 R. G. 1905) 20 septembre 1945 - 20 décembre 1947. | 1 volume |
| 21 | Registre de population. 1er janvier 1945 - 15 août 1945. | 1 volume |
| 22 | Journal nominatif des détenus entrants et sortants (mod. n° 47 R. G. 1905). 1er octobre 1945 - 20 décembre 1947. | 1 liasse |
| 23 | 23 - 49 DOSSIERS D'ÉCROU. 1944-1946. octobre 1944. | 1 liasse |
| 24 | décembre 1944. | 1 liasse |
| 25 | janvier 1945. | 1 liasse |
| 26 | 1er février 1945 - 14 février 1945. | 1 liasse |
| 27 | 15 février 1945 - 28 février 1945. | 1 liasse |
| 28 | 1er mars 1945 - 14 mars 1945. | 1 liasse |
| 29 | 15 mars 1945 - 30 mars 1945. | 1 liasse |
| 30 | avril 1945. | 1 liasse |
| 31 | mai 1945 | 1 liasse |
| 32 | 1er juin 1945 - 14 juin 1945. | |

		1 liasse
33	15 juin 1945 - 30 juin 1945.	1 liasse
34	1er juillet 1945 - 14 juillet 1945.	1 liasse
35	15 juillet 1945 - 31 juillet 1945.	1 liasse
36	août 1945.	1 liasse
37	1er septembre 1945 - 14 septembre 1945.	1 liasse
38	15 septembre 1945 - 30 septembre 1945.	1 liasse
39	1er octobre 1945 - 14 octobre 1945.	1 liasse
40	15 octobre 1945 - 30 octobre 1945.	1 liasse
41	1er novembre 1945 - 10 novembre 1945.	1 liasse
42	11 novembre 1945 - 20 novembre 1945.	1 liasse
43	21 novembre 1945 - 30 novembre 1945.	1 liasse
44	1er décembre 1945 - 10 décembre 1945.	1 liasse
45	11 décembre 1945 - 20 décembre 1945.	1 liasse
46	21 décembre 1945 - 31 décembre 1945.	1 liasse
47	1er janvier 1946 - 14 janvier 1946.	

1 liasse

48 15 janvier 1946 - 31 janvier 1946.

1 liasse

49 avril 1946.

1 liasse

B. MAISON D'ARRÊT

50 Registre d'écrou des détenus de sexe masculin. 28 septembre 1945 - 1er octobre 1947.

1 volume

51 Registre d'écrou des détenus de sexe féminin. 16 septembre 1944 - 13 février 1946.

1 volume

III. COMPTABILITÉ**A. COMPTABILITÉ DE L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE**

- 52** Journal des recettes : gestion des deniers (mod. n° 162 R. G. 1905). 1946-1948.
1 volume
- 53** Facturier des ventes et cessions (mod. n° 160 R. G. 1905). 1er janvier 1946 - 31 décembre 1947.
1 volume
- 54** Facturier des achats et dépenses (mod. n° 169 R. G. 1905). 1er janvier 1946 - 31 décembre 1946.
1 volume
- 55** Livre de caisse (mod. n° 182 R. G. 1905). 1er janvier 1945 - 3 mars 1948.
1 volume

B. COMPTABILITÉ DE LA RÉGIE DU TRAVAIL PÉNITENTIAIRE

- 56** Journal des recettes (mod. n° 162 R. G. 1905) 1er janvier 1946 - 19 décembre 1947.
1 volume
- 57** Facturier des ventes et cessions (mod. n° 160 R. G. 1905) 1er janvier 1946 - 22 décembre 1947.
1 volume
- 58** Facturier des achats et dépenses (mod. n° 169 R. G. 1905) 1er janvier 1946 - 3 janvier 1948.
1 volume